



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026 A 18H00

Nombres des membres du conseil municipal élus	15
Conseillers en fonction	15
Conseillers présents	6
Nombre de pouvoirs	7
Quorum	8
Date de la convocation	04/03/2026

Étaient présents : ANTOINE Corinne - BONNAIRE Guy - GENNEVOIS Hervé - GROHS Doris - LEININGER Véronique - SEGURA Olivier

Absents excusés : GENNEVOIS Marie a donné procuration à GENNEVOIS Hervé - ENGELDINGER Sébastien - DOLLEZ Patrice

Absent non excusé : BONVIER Camille - FRADELLA Cédric - PLATAT Mégane - SCHEIDER Franck - SCHREINER Marie-Claire - VUILLEMARD Patrick

Secrétaire de séance : CALLEGARI Carine

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange sous la présidence d'Olivier SEGURA, maire.

QUORUM NON ATTEINT

Conformément à la convocation du 4 mars 2026 le conseil municipal s'est réuni le mardi 10 mars 2026 à 18 heures, salle du conseil municipal de la mairie de Stuckange, avec pour ordre du jour :

1	09DEL2026	Désignation du secrétaire de séance et arrêt du précédent conseil municipal
2	10DEL2026	Approbation de la révision générale du Plan Local d'urbanisme

À l'énoncé de l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint et donc que le Conseil Municipal ne peut pas délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est absente.

Stuckange, le mardi 10 mars 2026 à 18h10.

La secrétaire de séance
Carine CALLEGARI

Le Maire
Olivier SEGURA